



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 7398

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le phénomène, en recrudescence, d'usurpation d'identité. Les conséquences pour les personnes victimes d'un tel délit sont considérables et il suffit parfois aux usurpateurs de récupérer des documents administratifs, papiers ou factures dans les poubelles pour procéder à leur coupable activité. En outre, un véritable « marché noir » des papiers d'identité fonctionne dans notre pays. Elle lui demande donc quelles mesures concrètes il entend proposer, afin d'appeler, d'une part, nos concitoyens à une vigilance accrue, et d'autre part de mettre fin à ces pratiques illicites.

Texte de la réponse

L'usurpation d'identité est devenue un délit de plus en plus fréquent. Les usurpations d'identité seraient le plus souvent commises pour tromper les banques, obtenir des aides sociales, un permis de conduire ou obtenir la nationalité française. Il n'existait pas de législation spécifique pour lutter contre ces actes malveillants et souvent traumatisants pour les victimes. C'est pourquoi le législateur a créé l'incrimination de l'utilisation frauduleuse de données à caractère personnel de tiers (Art. 2 de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011, inséré au Code Pénal art. 226-4-1). Parallèlement, le ministère de l'Intérieur poursuit la sécurisation des titres réglementaires délivrés par l'Etat. Ceux-ci, sont de plus en plus difficiles à contrefaire. Les tentatives de falsification ou de contrefaçon se sont donc déportées sur les pièces justificatives à fournir à l'appui des dossiers de demande de titre réglementaire. Pour y faire échec, deux mesures sont actuellement en cours de test : - le développement de l'application COMEDDEC, qui consiste en une transmission dématérialisée et sécurisée des renseignements d'état civil auprès de la mairie du lieu de naissance lors des demandes de documents d'identité. - la sécurisation des justificatifs de domicile par l'apposition d'un code barre 2 dimensions.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7398

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5681

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 590